

Commune
Soueix-Rogalle

PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE



Séance du 14 septembre 2026

Lundi 14 septembre 2026, 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Clément MARCHANT, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	<u>Étaient présent/e/s</u> : Monsieur Clément MARCHANT, Madame Magali CHARRIERE, Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER, Madame Lilie FRIEDRICH, Madame Juliette GEST, Madame Sandrine QUÉRÉ, Monsieur David KRIVINE, Monsieur Loïck LARVOL-TEQUI, Madame Christine TERRISSE, Monsieur François MONTLAUR
<u>en exercice</u> : 11	
<u>Présents</u> : 10	
<u>Votants</u> : 11	
	<u>Étai/en/t représenté/e/s</u> : Monsieur Ludovic HEIME par Monsieur Clément MARCHANT
	<u>Étai/en/t excusé/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t absent/e/s</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Loïck LARVOL-TEQUI

Ordre du jour

- Arrêt du procès verbal de la séance du 14 août 2026 – DEL_2026_070
- Désignation du secrétaire de séance – DEL_2026_071
- Audition association BRUSC projet crêperie
- Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes – Année scolaire 2026-2027 – DEL_2026_072
- Désignation des délégués de la commune au syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE09) – DEL_2026_073
- Boîtes à idées
- Compte rendu des décisions du maire
- Transferts de pouvoirs de police spéciale
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Élections sénatoriales
- Proposition exemplarité environnementale
- Questions diverses

Arrêt du procès verbal de la séance du 14 août 2026 – DEL 2026 070

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est arrêté par les élus présents.

Votes pour **11**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 15/09/2026
 009-210902995—DEL_2026_070-DE

Désignation du secrétaire de séance – DEL 2026 071

L'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations... ».

Ainsi, cette prérogative étant explicitement confiée au conseil municipal par la loi, le maire ne peut désigner lui-même le secrétaire de séance.

Seul un membre du conseil municipal peut être secrétaire de séance.

Où les dispositions réglementaires exposées ci dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Loïck LARVOL-TEQUI secrétaire de séance.

Votes pour **11**
Votes contre **0**
Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 15/09/2026
009-210902995—DEL_2026_071-DE

Audition association BRUSC projet crêperie

Les représentants de l'association expose à l'assemblée que, pour leur activité, des travaux seraient nécessaires, notamment pour améliorer l'isolation et le confort thermique.

Des discussions s'ensuivent sur la faisabilité économique de ces travaux, le recours obligatoire à un architecte...

Il est proposé d'étudier plus en détail les travaux et les questions relatives à l'occupation de ce local (loyer, recours obligatoire architecte, installation d'un poêle à bois...), les élus reviendront vers les représentants de l'association courant octobre.

Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes – Année scolaire 2026-2027 – DEL 2026 072

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de l'article l'article L.212-8 du code de l'éducation & R.212-21 à R.212-23 du même code relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires.

↓

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de solliciter les communes de résidence d'enfants scolarisés à l'école primaire de Soueix-Rogalle une participation de 500,00 € pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Votes pour **11**
Votes contre **0**
Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 15/09/2026
009-210902995—DEL_2026_072-DE

Désignation des délégués de la commune au syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE09) – DEL 2026 073

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver les statuts du syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE09) et d'adhérer à son syndicat mixte fermé.

Il convient que le nouveau conseil municipal désigne ses délégués, appelés à siéger au syndicat

mixte au nom de la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Madame Clairette HUSSON (délégue titulaire) et Madame Juliette GEST (délégue suppléante) pour représenter la commune et siéger au sein du syndicat,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Votes pour 11

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 15/09/2026

009-210902995—DEL_2026_073-DE

Boîtes à idées

Afin d'améliorer la diffusion des courriers reçus dans les boîtes à idées au sein des membres du conseil par l'ajout d'un onglet supplémentaire sur le réseau social utilisé en communication interne. Ainsi, les courriers pourront être plus aisément répartis dans les commissions compétentes en vue de leur traitement. Les réponses ainsi fournies seront publiées sur le site web de la commune sur une page dédiée à créer.

Compte rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions intervenues en vertu de la délégation consentie par le conseil municipal (conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et exercice du droit de préemption au nom de la commune).

Transferts de pouvoirs de police spéciale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement des conseils municipaux et en vertu de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, il doit se prononcer sur le transfert de pouvoirs de police spéciale au président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées. Il n'est pas prévu que l'assemblée délibérante formule un avis sur ces transferts. Toutefois, Monsieur le Maire précise les pouvoirs de police spéciale pour lesquels il entend s'opposer au transfert.

Règlement intérieur du conseil municipal

Dans le prolongement des discussions engagées au cours de la séance du 8 juin dernier, Madame Juliette GEST et Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER présentent leurs travaux portant sur le projet de règlement intérieur du conseil municipal. L'examen de ce projet sera poursuivi au cours de la prochaine séance.

Élections sénatoriales

Monsieur le Maire présente au conseil les professions de foi adressées par les différents binômes de candidats aux élections sénatoriales et invite chaque membre de l'assemblée à formuler un vœu. Monsieur le Maire prend ainsi note des vœux du conseil municipal sur le sens de son vote à l'occasion du scrutin du 27 septembre prochain.

Proposition exemplarité environnementale

Madame Lilie FRIEDRICHS présente plusieurs mesures visant à tendre vers une certaine exemplarité environnementale de la collectivité. Il est proposé que l'agent en charge de l'entretien des locaux puisse choisir des produits d'entretien plus naturels et respectueux de l'environnement. De plus, un compost pour la cuisine de la mairie sera installé et des verres

consignés (type « écocup ») seront utilisés lors des diverses manifestations organisées à l'initiative de la commune en lieu et place de gobelets à usage unique.

Questions diverses

- **Problèmes voisinage Saint-Sernin** : Madame Clairette HUSSON signale qu'un particulier aurait empiété sur un chemin communal. Monsieur le Maire l'invite à se rapprocher du secrétariat afin de vérifier au cadastre et éventuellement prendre les mesures appropriées.
- **Problème source/abreuvoir Saint-Sernin** : Madame Clairette HUSSON informe l'assemblée qu'elle a été interpellée par un habitant de Saint-Sernin qui s'enquerrait de la résolution du problème lié à la pérennité en eau de l'abreuvoir de Saint-Sernin. Monsieur le Maire lui répond que l'administré concerné a déjà été informé que la résolution de ce problème était prévu au cours de l'automne.
- **Disponibilité en eau Rogalle** : Madame Lilie FRIEDRICHS signale que le bassin d'Aurac disposerait d'une capacité insuffisante. Il conviendrait de se rapprocher du service des eaux du Couserans afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'état du réseau sur ce secteur.
- **Entretien berges « La Claire » en période estivale** : Monsieur François MONTLAUR fait part de son souhait que les berges du Salat au lieu-dit « La Claire » soient davantage aménagées à moyen terme et, à court terme, davantage entretenues (débroussaillage).
- **Panneau d'information « Stop aux barrages de galets »** : Monsieur François MONTLAUR propose d'ajouter un panneau d'information supplémentaire « Stop aux barrages de galets ». L'emplacement de ce panneau supplémentaire est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 5 octobre 2026.

Publié sur le site internet de la commune le 6 octobre 2026.

Le président de séance
Clément MARCHANT



Le secrétaire de séance
Loïck LARVOL-TEQUI



Date de transmission de l'acte: 06/10/2026
Date de réception de l'AR: 06/10/2026
009-210902995-DEL_2026_074-DE
A G E D I

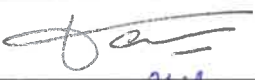
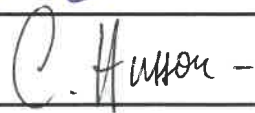
République française
Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS
COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 14 septembre 2026

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) »
selon le cas.

Date de la convocation : 4 septembre 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
MARCHANT Clément	Maire	
CHARRIERE Magali	Adjointe au Maire	
MOMBRUN-MEYER Aymeric	Adjoint au Maire	
FRIEDRICHS Lilie	Adjointe au Maire	
GEST Juliette	Conseillère municipale	
QUÉRÉ Sandrine	Conseillère municipale	
HEIME Ludovic	Conseiller municipal	représenté par Monsieur Clément MARCHANT
LARVOL-TEQUI Loïck	Conseiller municipal	
TERRISSE Christine	Conseillère municipale	
MONTLAUR François	Conseiller municipal	
HUSSON Clairette	Conseillère municipale	

Élu(e) secrétaire de séance : Loïck LARVOL-TEQUI.

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 14 septembre 2026

DATE	NUMERO	OBJET
14/09/2026	DEL_2026_070	Arrêt du procès-verbal de la séance du 14 août 2026
14/09/2026	DEL_2026_071	Désignation du secrétaire de séance
14/09/2026	DEL_2026_072	Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes - Année scolaire 2026-2027
14/09/2026	DEL_2026_073	Désignation des délégués de la commune au syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE09)